

Nom et coordonnées de l'école : École Élémentaire de Tresses 7 Avenue des écoles 33 370 Tresses Commune : TRESSSES	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ND TRIMESTRE Date : Jeudi 7 mars 2019
---	---

Circonscription : ENTRE-DEUX-MERS

Présents :

Président - (directeur d'école) : M. Vanbauce

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale :

Equipe enseignante :	Mmes : Chartier-Wentzler ; Sauvan ; Pajot ; Hervé-Steiner ; Joao ; Bernard ; Guiroy ; Salens Ms : Pinson ; Rouillon
Le maire ou son représentant :	M. Soubie ; Mme Pinna
DDEN :	Mme Lambert
Parents d'élèves :	Ms : Bessettes, Duffort, Bonnefoi, Mmes : Medvied, , Seillard, Camerotto, , Tauzin,

Excusés : Mme Defaye ; Mme Plantureux ;

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : M. Pinson

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

Les dispositifs d'aide mis en place sont les mêmes que ceux évoqués lors du premier conseil d'école :

- APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Sur proposition de l'enseignant des groupes d'élèves sont désignés pour travailler prioritairement sur la lecture entre 1 et 2 heures par semaine pour une période déterminée.

- PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative : un document établi par le directeur à l'initiative de l'équipe pédagogique. Il organise des actions ciblées sur des compétences précises en fonction des besoins de l'élève. Il est discuté avec les représentants légaux et mis en place prioritairement dans le cadre ordinaire de la classe.

- PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé : un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est rédigé sur la base d'un modèle national. Il est révisé et réajusté tous les ans. Le constat des troubles d'apprentissage est réalisé par le médecin scolaire au vu de l'examen qu'il réalise et de la fiche pédagogique complétée par l'enseignant.

- PPS : Projet personnalisé de scolarisation : il concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap (dossier MDPH établi). C'est un document écrit national.

Il détermine et coordonne les modalités de déroulement de la scolarisation et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève. C'est un outil de suivi qui court sur la totalité du parcours de scolarisation. Il est révisable au moins à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

- Psychologue scolaire Mme Lescaret peut rencontrer les familles et sur demande recevoir un enfant afin d'effectuer un suivi ou des bilans.

- Équipes Éducatives : ce sont des réunions mises en place à la demande du conseil de cycle pour réunir les représentants légaux de l'enfant, l'enseignant, les acteurs médicaux ou paramédicaux, la psychologue scolaire et le directeur. L'équipe éducative est un lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève. (Si un changement d'orientation ou une modification importante de la scolarité de l'élève est à envisager). L'équipe éducative n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Rôle du chef d'établissement et du directeur d'école

Le directeur d'école s'assure de l'affichage du numéro national "119 allô Enfance en danger". Il organise la réflexion partagée entre les membres de l'équipe éducative et pédagogique pour le repérage des enfants en danger ou en risque de danger.

Le directeur d'école contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents. En lien avec les personnels sociaux et de santé, il est l'interlocuteur des autorités locales et assure la transmission des informations préoccupantes et des signalements concernant les élèves en danger ou en risque de danger (circulaire n° 2014- 163 du 1-12-2013 Référentiel métier des directeurs d'école).

Rôle des membres de l'équipe éducative

Les membres de l'équipe éducative participent, dans le cadre de la mission éducative de l'École, à l'information et à la sensibilisation des élèves à la protection de l'enfance : transmission de connaissances sur la convention des droits de l'enfant, les risques qu'ils peuvent encourir dans la vie quotidienne et les différentes formes de maltraitance auxquels ils peuvent être confrontés. Ils les informent sur le dispositif de protection de l'enfance, les aide à acquérir des compétences pour savoir se prémunir et demander de l'aide.

Ils repèrent les situations d'enfants en danger ou en risque de danger.

Ils transmettent, après analyse de la situation, les informations préoccupantes au président du Conseil départemental et les signalements au procureur de la République dans les situations les plus graves.

Dans le cadre des programmes d'Education Morale et Civique des actions sont menés dans chaque classe (respect d'autrui (adultes et des pairs, racisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement), travail sur les émotions, respect des règles de vie, l'engagement dans la classe et dans l'école (conseil des élèves)...))

Une réflexion en conseil des maîtres autour de la gestion de la violence à l'école a abouti à la mise en place d'un dispositif commun autour de la gestion des conflits. (travail sur les émotions, sur les messages clairs, et sur la fiche de réflexion à compléter et faire signer par les parents en cas de violence, physique ou verbale infligée à un tiers. Le directeur réunira les différents acteurs de l'école (responsables de l'accueil périscolaire et du personnel municipal) afin d'obtenir une harmonisation des pratiques et des actions à mettre en œuvre en veillant à ce que l'ensemble du personnel municipal en contact avec les enfants de l'école en soit informé. Durant la pause méridienne, un personnel municipal supplémentaire a été affecté à la surveillance depuis le 4 mars. Les parents peuvent faire remonter leurs remarques concernant ce temps méridien à la mairie.

Des actions autour de la sécurité routière, d'apprendre à porter secours, des dangers et accidents domestiques ont ou sont menées dans chaque classe. Pour les classes de CM1 et CM2 une intervention sur les risques d'internet et des réseaux sociaux sera reconduite.

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

Projets départementaux :

Jardins et patrimoine (abbaye de La Sauve-Majeure) CE1a, CE1b, CE1/CE2, CE2a ; des premières plantations ont été réalisées et vont se poursuivre, les classes ont participé à un atelier de calligraphie à la plume d'oie, ont découvert et travaillé sur les lettrines et les enluminures, une visite de l'église de Tresses et de son vieux clocher va être organisée avec le concours de M. Harpillard afin de familiariser les élèves au patrimoine municipal et au vocabulaire sur l'architecture avant de se rendre à l'abbaye de La Sauve.

Mail Art (projet départemental en lien avec le musée d'Aquitaine) : 2 CM2. Les premiers envois ont déjà été postés à la grande surprise de l'employée de la poste, les suivants sont en cours de réalisation.

Au fil des pages : (partenariat avec la librairie Mollat la communauté des communes et la médiathèque de Tresses). Les livres tournent, il y aura une rencontre avec un auteur en juin, des créations sont en cours.

Projet RRS sciences CM1/Collège : la classe de CM1a se rendra le 21 mars (le CM1b le 8 avril) au collège Jean Zay pour participer à une séance d'ateliers scientifiques encadrée par Mme Fournier et Mme Gimbertaud et des élèves de 3^e.

Ateliers bibliothèque (financement par la municipalité) : découverte de la littérature jeunesse, écriture, lecture théâtralisée depuis 3ans avec les classes de CM2 :

- présentation de livre de jeunesse par la bibliothécaire
- ateliers de lecture théâtralisée (accompagné par un acteur de théâtre du Labo des histoires)
- ateliers d'écriture (proposé par Enchantier Théâtre)

Projet carnaval : les classes de CE1 et CE2 vont animer le départ du carnaval avec des chants et des rythmes avec l'aide de l'ADEMA (chants et percussions pour former une Batucada) financé par la municipalité. Le rendez-vous pour les élèves participants est fixé le 16 mars à 10h30 au Parc de la mairie.

Le conseil des élèves : Les premières demandes du conseil des élèves ont été mises en place : coin calme/lecture sous le préau pendant les récréations, pose d'un film opaque sur la vitre face aux toilettes garçons. Les bancs sont traités anti tags. ce qui pose un problème pour le tracé des jeux qui avaient été demandés précédemment. Le travail sur la médiation et la gestion des conflits afin d'atténuer «la violence » à l'école doit être abordé lors des prochaines réunions (prochain conseil le 28 mars). Le compte-rendu du conseil des élèves sera transmis par mail à la FCPE (distribution de ceux du 22 novembre et du 24 janvier).

Projets correspondance :

CE1a correspondance avec une classe de CP de l'école de la Sauve (Elles se rencontreront le 2 avril au musée d'Aquitaine puis dans Bordeaux pour une recherche autour du bestiaire architectural en lien avec le projet jardin et patrimoine.

CE2b correspondance avec une classe de CE2 de l'école de Salleboeuf.

Cycle 3 défi maths : résolutions de problèmes et énigmes

Sécurité routière : les 2 CM2 ont participé à une action sécurité routière à l'école de Carignan (permis vélo) afin de valider ou non l'APER (Attestation de Première Education à la ROUTE)

L'information sur les risques domestiques (CP/CE1/CM1) et sur apprendre à porter secours et les dangers de la route (CE2/CM1) avec l'intervention de l'association Pompiers Solidaires a débuté. (Le 15 février pour les CM1, aujourd'hui pour les CE2 et le 28 mars pour les CE1).

Une intervention de la gendarmerie de Tresses afin de préparer le permis piéton est en cours de programmation pour les CE1/CE2 et les CE2. La remise du permis se fera le 28 mars à la salle du conseil.

L'intervention de M. Jean-Charles Bouniol sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux (financement par la coopérative) pour les classes de CM1 et CM2 se finalise.

La proposition de la FCPE de faire intervenir l'association « Joue pas avec ma vie » n'a pas été retenue par le conseil des maîtres pour des raisons financières et d'organisation (faire participer les 11 classes de l'école dans la même journée est impossible.)

L'organisation du loto n'a pas pu être réalisée faute de parents volontaires pour s'y investir. Une information collégiale avec la FCPE devra être communiquée aux parents d'élèves ce qui permettra peut-être une plus forte mobilisation pour la fête d'école du 28 juin. Il faudra faire un appel en début d'année par le cahier de liaison pour essayer de mobiliser plus les parents d'élèves.

Sorties réalisées ou prévues :

CE2b : Salleboeuf : le 17 décembre et en avril (rencontre avec les correspondants)

CM2 a et b : Cuvier d'Artigues le 15 novembre ; Musée d'Aquitaine le 8 et 27 novembre ; collège Jean Zay le 30 novembre

CM2 a et b : Carignan (permis vélo) le 21 et 22 janvier

CM1a et CM1b : Rocher Palmer : le 14 janvier

CE1 a : musée d'aquitaine, rencontres des correspondants le 2 avril : journée autour du bestiaire : « dedans/dehors »

CM1 a : Jean Zay le 21 mars ; CM1b : Jean Zay le 8 avril ; CE2b : théâtre Fémina le 27 mai ;

CE1a et b, CE1/CE2 et CE2a : abbaye de la Sauve le jeudi 6 juin et le vendredi 14 juin.

b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école

Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » pour assurer la maîtrise du socle commun dans une école exigeante et bienveillante

Développer des projets qui favorisent l'acquisition d'une culture humaniste, artistique et scientifique

L'ancrage territorial (partenariats culturels et scientifiques de proximité)

Favoriser le travail collectif des équipes des partenaires de l'école et les relations avec les familles

c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Les liaisons inter-cycles et inter-degrés sont programmées fin mai, début juin. Les enseignants de chaque niveau rencontrent ceux du niveau supérieur afin de constituer les classes de l'année prochaine en veillant à l'équilibre de chacune (garçon/fille ; niveau scolaire des élèves, comportement, affectif). Une autre concertation en conseil de cycle est réalisée afin d'examiner et prévoir la passerelle d'une classe à la suivante pour les élèves ayant des problèmes particuliers (suivi des dispositifs d'aides). Les enseignantes de CM2 se rendent au collège Jean Zay durant le mois de juin afin d'aider les professeurs de 6^{ième} à constituer leur classe, lors de cette rencontre les PPRE passerelle sont étudiés.

III) Fonctionnement de l'école

Les effectifs de l'école sont actuellement de 304 élèves. Un état des prévisions des effectifs a été transmis à la DSDEN le 22 février 2019 par le directeur et il indique une prévision de 307 élèves pour la rentrée prochaine. M. Soubie et Mme Pinna ont rencontré hier M. Coux. L'ouverture d'une douzième classe pour l'école élémentaire à la rentrée prochaine est envisageable mais il faut attendre la fin des inscriptions scolaires en mairie (31 mars) et les commissions d'avril ou de septembre pour obtenir une réponse. En cas d'ouverture d'une classe supplémentaire, les locaux sont déjà disponibles, et la municipalité est prête à l'équiper (tableau, vidéo projecteur, mobilier).

Le conseil des maîtres après concertation, a convenu qu'il n'était pas possible de scinder les élèves en 2 groupes pour les récréations compte-tenu de la structure de l'école. Des actions continuent à être menées.

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Exercice évacuation (incendie) : 27/09/18 : toutes les personnes présentes évacuées et rassemblée en 2 min. Le second exercice sera réalisé prochainement.

Exercice PPMS Attentat-intrusion : 11/10/18 : bilan satisfaisant

Exercice PPMS Risque majeurs (tempête) : 12/02/2018 : confinement de l'ensemble des personnes en 3 min, bilan satisfaisant

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Voir pièces jointes

c) Budgets municipaux

Financement : compte-tenu de l'augmentation des effectifs globaux de l'école, la municipalité a augmenté le budget concernant les fournitures scolaires et celui concernant les transports.

- Fournitures : 35 € /enfant : 10 500 € ajustable en fonction des inscriptions non prévisibles et d'une éventuelle ouverture de classe.
- Bureau et psychologue scolaire : 500 €
- Renouvellement du matériel EPS : 1 000€
- Transports : 3 500 € (2 sorties par classes si le coût est inférieur à 160 € pour une classe, possibilité de réunir 2 classes sur un même transport pour minimiser le coût.)
- Renouvellement du mobilier d'une classe : environ 5000 €. Le mobilier n'a pas encore été optimisé pour tous les élèves, l'enseignant de chaque élève concerné doit me transmettre le nombre et l'emplacement des bureaux concernés afin que je puisse transmettre à la municipalité les informations nécessaires à leur intervention.

d) Travaux

La seconde tranche des travaux concernant les sanitaires face aux classes de CP et le local de rangement réservé à l'école se déroulera durant les vacances de printemps.

MAIRIE

Durant les vacances d'été :

Les classes 1 à 5 seront repeintes + toile de verre : 26 000 €

L'aménagement de l'entrée côté parc de la mairie : 15 000 €

Au total on arrive à environ 48 000 € d'investissements (peinture, mobilier...)

Le budget de fonctionnement s'élève à 136 367 €.

Dans l'éventualité de l'obtention d'une ouverture de classe, la mairie a déjà budgétisé et prévu le coût de l'aménagement de la possible nouvelle classe (mobilier, tableau, vidéoprojecteur interactif).

Fin du conseil d'école : 19h50

Prochain conseil d'école aura lieu le : 13 juin

Fait à Tresses

le jeudi 7 mars 2019

Le Directeur,
Président du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :

